



[Traduction]

Le 23 octobre 2009

Monsieur Michael Horgan
Sous-ministre, Finances
Ministère des Finances du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet : Demande d'information du DPB 014

Monsieur,

Je vous saurais gré de me faire parvenir toute donnée ou information que détient votre ministère à propos du coût du projet de loi C-288, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions désignées), actuellement examiné par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Cela comprend les hypothèses utilisées pour calculer le coût estimatif soumis au gouvernement à la Chambre des communes lors d'un débat déjà tenu sur une proposition identique¹.

Toute donnée ou information que vous fournirez sera utilisée par mon personnel pour répondre à la demande du Comité d'évaluer l'impact fiscal de la mise en œuvre des modifications législatives proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

En vous remerciant de votre aide, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur parlementaire du budget,

Kevin Page
PageK@parl.gc.ca

P. j.

C. c. : Timothy Sargent, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

¹ Projet de loi C-207 présenté à la 2^e session de la 39^e législature. Le secrétaire parlementaire avait estimé que les modifications législatives entraîneraient des recettes cédées pouvant aller jusqu'à 600 millions de dollars par année.

**Demande d'information du DPB**

1) Numéro de la demande	014
2) Personne-ressource au Bureau du DPB	Jason Jacques (613-995-3315 ou jacquj@parl.gc.ca)
3) Type de demande	Unique
4) Objectif du DPB	Estimer l'impact fiscal du projet de loi C-288.
5) Lien avec le mandat	Le DPB a pour mandat d'évaluer le coût des projets de loi, à la demande de parlementaires et de comités.
6) Information et données demandées	Données et informations amassées ou préparées par le ministère des Finances du Canada à propos de l'impact fiscal du projet de loi C-288.
7) Priorité	Élevée
8) Date d'envoi de la demande	Le 23 octobre 2009
9) Réponse demandée d'ici le	Le 30 octobre 2009